L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 AOUT 1846.

IMPRIME ET PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance.........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.........$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS (par l'Atchafalaya) la Nouvelle Iberie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Débarcadère [illegible] et tous les points intermédiaires sur la route—Le vapeur tirant peu d'eau KIAMICHA, capitaine Irwin, partira [illegible] courant, à 4 heures P. M. et prendra [illegible] et des passagers pour les lieux susdits. Pour plus d'informations, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à
JOHN HALL,
4 aout. No. 1 Front Levee.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU SARAH—L'arrangement suivant a été pris par les capitaines des vapeurs CLINTON et BELLE CREOLE, pour le reste de l'été.
Le CLINTON, capitaine Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à dix heures A. M. [illegible]
La BELLE CREOLE, capitaine J. M. S[illegible] [illegible] A. M.

Le vapeur Brilliant à vendre.
Le beau vapeur BRILLIANT, ses agrès, apparaux et meubles sera vendu à des conditions [illegible]. Il est en parfait état classe A 1 [illegible] [illegible] Wm. H. AVERY. 55 Gravier.

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin [illegible]
JAMES LAROSE [illegible]

A VENDRE—Le vapeur W[illegible] [illegible]
N. B.—Le Wawaly est [illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, [illegible] Hoffman, commencera ses voyages [illegible] entre la Nouvelle-Orléans et Covington [illegible] partant du lac Pontchartrain [illegible] jours, (les dimanches exceptés) après l'arrivée [illegible] de onze heures et demie A. M., et partant [illegible] tous les matins, excepté le dimanche, à [illegible] A. M. arrivant au railroad [illegible]. S'adresser à
J F BERCIER & Co. [illegible]
21 mai. 54 [illegible]

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENT[illegible]
[illegible]

LEECHES.
TWELVE thousand Swedish and Hungary leeches [illegible] Devonshire, [illegible]
ROBERT.
11 mars. No 62 [illegible]

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE
Le steamer FAME, capitaine [illegible] [illegible]
BRAUD & LANDRY, [illegible]

POUR BOSTON—Le navire [illegible] capitaine W H Howard [illegible]

POUR BOSTON [illegible]

POUR NEW-YORK—[illegible] TOBEON, capt W[illegible]
5 aout.

POUR NEW-YORK [illegible] SARTELLE [illegible]
17 juill.

POUR NEW-YORK [illegible]
14 jt.

POUR ROTTERDAM [illegible]
3 aout.

POUR LIVERPOOL [illegible] navire EX[illegible]
20 juil.

POUR BOSTON [illegible] Mclntyre [illegible]
21 jt.

POUR COWES [illegible]

[illegible]

POUR GENES brick SILLENZIO [illegible]
29 juil.

POUR BORDEAUX [illegible] CREOLE, capitaine [illegible]
17 juil. 19, rue Bienville [illegible]

POUR LE HAVRE [illegible] COOPER, capt Varney [illegible]
21 jt.

[illegible] VENEZUELA [illegible]
RICKER & PEARSON [illegible]
30 jt.

[illegible] Le capitaine [illegible] LYDIE [illegible]
25 jt.

Le navire français LYDIE [illegible]
25 juil.

[illegible] Durant mon absence HENRY BLOOD sera mon [illegible] de pouvoirs. [illegible]

F. T. BOURNO[illegible], Conti, No. 93 [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co. [illegible] du Canal, Nouvelle-Orléans.

AVIS.

L'ETABLISSEMENT calligraphique [illegible] rue du Camp, No. 15 [illegible]

SEL—100 boites [illegible]
24 juil. [illegible] 75 Magasins.

BOTTES, souliers [illegible]
W. DUNBAR, 26 Douane.

FERRONNERIE [illegible]
W. A. RYAN, 26 avril. 65, Chartres.

OUTILS [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 5 AOUT 1846

Les péripéties se multiplient dans la discussion du nouveau bill de Tarif au Sénat des Etats-Unis. La retraite de M. Haywood et le discours de M. Webster qui avaient fait une profonde sensation, ont été suivis dans la séance du 27 juillet, d'un mouvement d'une grande importance. Le sénateur du Massachusetts, au lieu de proposer le renvoi de la discussion au mois de décembre prochain, ainsi qu'on lui en avait prêté la pensée, s'est contenté d'offrir un amendement assez grave, mais qui ne changeait pas essentiellement le caractère du bill; cet amendement a soulevé, bien entendu, une résistance fort énergique. A ce propos, M. Benton s'est décidé à se montrer dans ce débat où il n'avait pas encore figuré. Il a déclaré que le nouveau bill ne valait rien; mais que, comme il voulait à tout prix se débarrasser de l'Acte de 1842, il voterait ce nouveau bill. [illegible] venu J. M. Clayton qui a fait sur [illegible] nateurs une épreuve décisive. Il [illegible] de rétablir les droits spécifiques [illegible] rif de 1842; cette prop[illegible] trois voix de majorité. [illegible] res premières [illegible] haut qu'elles ne le son[illegible] de 1842, et que le projet de loi [illegible] assurer un revenu suffisant au gou[illegible]. Ces deux demandes ont été accueilli[illegible] 28 voix contre 27; et le comité des finances [illegible] chargé d'y faire droit: on lui a donné mission d[illegible] ranger le bill en conséquence.

Ce [illegible] du bill au comité de finances est un gr[illegible] déjà; après une semaine de discussion, [illegible] en est venu à accorder ce qu'elle avait refusé [illegible] début. Le travail d'arrangement ne sera point des plus faciles, ni des plus courts; il soulèvera sans doute ensuite de longs débats au Sénat. Le tems s'écoulera. Le bill, s'il est adopté, retournera à la Chambre des Représentans sous une forme qui probablement ne conviendra point à ce corps qui lui fera subir un remaniement, et quelque rondement que l'on fasse de part et d'autre cette difficile besogne, les deux Chambres auront bien de la peine à se mettre d'accord avant l'heure de l'ajournement. Il y a donc quelques chances en ce moment que le bill n'arrive pas jusqu'à l'adoption définitive; mais ce sont des chances fort douteuses, nous le reconnaissons; surtout avec les allures ordinaires des Locofocos. Quelque acte de despotisme de leur part peut venir d'un instant à l'autre résoudre la question. Mais enfin, à l'heure où nous écrivons, l'existence du nouveau bill de Tarif est encore fort problématique.

L'*Union* de Washington qui paraît un peu revenue de l'espèce de panique que lui a causé la retraite du sénateur Haywood, ne parle que fort légèrement de la séance du 27. Elle se contente de dire que la séance a été intéressante. Il est surprenant que cette [illegible] n'ait pas trouvé là un thème pour ses élucubrations ordinaires.

[illegible]ITES D'UNE INDISCRETION.—On sait que le texte du traité d'Orégon dont nous avons donné la traduction et les pièces à l'appui que nous avons analysées ont été livrés à la publicité par le *North American* de Philadelphie. Le sergent-d'armes du Sénat a été [illegible] dans cette ville pour s'assurer de la personne de l'éditeur du journal trop bien renseigné. M. J[illegible] aura à répondre dans le Sénat des moyens [illegible] desquels il a pu se procurer des documens qui devaient être gardés secrets.

PAROISSE DE CADDO.—Une élection vient d'avoir lieu dans cette paroisse, pour élire un représentant à [illegible]

Une pétition de [illegible] citoyens, demeurant près de l'encoignure des rues Magasins et Lafayette, et qui protestent [illegible] l'établissement dans ce voisinage, d'une [illegible] à coton dite Tyler, est lue et déposée sur le [illegible] sujette à l'appel.

Une co[illegible] est également déposée sur le bureau [illegible] appel.

Une [illegible] plusieurs citoyens, qui se plaignent du ma[illegible] des rues dans le voisinage du marché [illegible] référée au comité de police.

La [illegible] sur l'ordonnance pour l'imposition d'un[illegible] est renvoyée à la prochaine séance.

[illegible] de M. Davern, portant que deux [illegible] seront nommés pour contrôler les comptes [illegible] de la municipalité, soulève un vif débat. M. Peters se prononce contre la résolution, dont [illegible] objet est dit-il, d'augmenter sans nécessité les [illegible] de la municipalité. Il propose un amendement que M. Reynolds combat avec véhémence. [illegible] Fréret se déclare contre la résolution de M. [illegible] et pour l'amendement de M. Peters.—Cet amendement est adopté à une majorité de 6 contre 5. La résolution ainsi amendée est ensuite adoptée par le même nombre de voix.

Le Conseil s'ajourne.

CONGRES.
Séance du 27 juillet 1846.

SENAT.—La démission de M. Haywood est soumise au Sénat. M. Cameron de la Pennsylvanie présente une pétition contre le Bill du Tarif, signée par les habitans de la vallée de Wyoming (Pennsylvanie); il accompagne cette présentation de quelques observations dans lesquelles il résume les diverses manifestations qui ont été déjà faites contre le tarif, et répète que les "candidats du parti locofoco n'eussent assurément pas été nommés par la Pennsylvanie, si on ne les avait pas crus favorables au développement de l'industrie nationale."

Après l'expédition de quelques autres affaires, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le nouveau bill de tarif. M. Webster continue son discours et s'attache surtout à montrer quel doit être sur le commerce l'effet de la loi proposée. Il relève en passant l'inconvenance des attaques auxquelles M. Haywood a été en but. En concluant il demande la suppression de la 9e section qui accorde aux collecteurs le droit de faire vendre les marchandises qui n'auraient pas été réclamées, et de rembourser sur le produit aux importeurs le prix quoté sur la facture d'envoi, plus un intérêt de cinq pour cent. Cette motion soulève une assez longue discussion à laquelle prennent part plusieurs sénateurs, entre autres M. Benton qui déclare que le bill est loin de lui paraître bon dans les détails, mais qu'il votera pour cette mesure, toute mauvaise qu'elle est, dans le seul but de se débarrasser du bill de 1842.

M. Jarnagin prend aussi la parole et se prononce fortement contre le bill; il supplie les sénateurs du parti opposé de ne point se hâter de pousser le bill à un vote définitif. Il est forcé de voter dans le sens du mandat impératif qu'il a reçu; mais cela ne l'empêcherait point d'admettre les amendemens qui ne seraient pas en désaccord avec le principe en faveur duquel il est tenu de voter.

M. Turney, collègue de M. Jarnagin, et comme lui sous l'empire d'un mandat impératif, déclare qu'il est disposé à soutenir le bill.

M. J. M. Clayton fait alors une double motion qui a pour but de bien établir les positions. Il demande de renvoyer le bill au comité de finances avec l'injonction d'y rétablir les minimums et droits spécifiques de l'acte de 1842; et dans le cas où cette première motion échouerait, il proposera la suivante:

"Renvoyer le bill au comité de finances avec l'injonction de faire disparaître les nouveaux droits imposés par le dit bill dans tous les cas où une matière première étrangère se trouve taxée, au préjudice de tout artisan ou manufacturier, de telle sorte qu'on ne puisse pas prélever sur les dites matières premières un droit plus élevé que ceux du tarif de 1842; et en outre de régler tous les droits proposés par ce bill, de manière à lever un revenu suffisant pour les nécessités du pays."

La première motion est mise aux voix: elle est repoussée par 29 non contre 26 oui.

A la suite de quelques explications entre MM. Jarnagin, Turney, Clayton, Crittenden, Sevier et Lewis, il est décidé que l'on votera séparément sur les deux parties du second amendement. La division donne pour l'une et l'autre le même résultat: 28 oui contre 27 non.

Oui—MM. Archer, Barrow, Berrien, Cameron, [illegible], John M. Clayton, Thomas Clayton, Corwin, Crittenden, Davis, Dayton, Evans, Greene, Huntington, Jarnagin, Johnson de la Louisiane, Johnson du Maryland, Mangum, Miller, Morehead, Niles, [illegible], Phelps, Simmons, Sturgeon, Upham, W[illegible], Woodbridge—28.

Non—MM. Allen, Ashley, Atchison, Atherton, [illegible] Benton, Breese, Bright, Calhoun, Cass, Chalmers, [illegible], Dickinson, Dix, Fairfield, Hannegan, [illegible], Lewis, McDuffie, Pennybacker, [illegible], Sevier, Speight, Turner, Westcott, Yulee—27.

L'amendement est donc adopté en totalité, et par suite le bill est renvoyé au comité de finances qui devra se conformer aux instructions que renferme l'amendement.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La séance n'offre rien de bien saillant. M. G. Davis propose une résolution demandant au Président des éclaircissemens sur l'expédition du col. Stevenson; mais la Chambre refuse de la recevoir.

Le bill qui pourvoit au règlement de tous les droits [illegible] de préemption dans les Etats ou territoires, est adopté.

Le bill des fortifications se discute en comité général, puis après avoir subi quelque amendement, il arrive devant la Chambre qui l'adopte par 93 voix contre [illegible].

Ce bill alloue cent mille piastres pour l'achat des fortifications que l'Etat de New-York a fait construire sur le Staten Island; $30,000 pour l'établissement de batteries sur la plage de Soller's Point au-dessous de Baltimore; $80,000 pour les premiers travaux de construction d'un fort à l'entrée du détroit de Cumberland en Géorgie; $20,000 pour commencer un fort sur la côte Orientale de l'Ile Dauphine, près de Mobile.

Le bill pour modifier la dernière loi sur les postes se discute en comité général. La discussion porte principalement sur la première section. Le bill a surtout pour objet de combler le déficit survenu dans les recettes de l'administration des postes, en élevant quelque peu le port des lettres et dépêches.

Expédition de Santa Fé.—Le *Republican* de Saint-Louis du 23 donne de tristes nouvelles, si elles viennent à se confirmer. Le bruit courait au fort Leavenworth que le capt. Moore, qui, à la tête d'un détachement de dragons des E. U., s'était mis à la poursuite d'un convoi Mexicain, avait été défait. Le convoi, sans que le capitaine en eut été instruit, avait reçu des renforts assez considérables de Santa-Fé; auss[illegible] offrit-il aux dragons une résistance à laquelle on ne s'attendait pas. Un vif combat s'engagea; le cap. Moore, le capt. Bergouin, un lieutenant et un certain nombre de dragons furent tués; les débris du détachement furent obligés de battre en retraite; voilà le bruit qui courait; mais il faut espérer que nous apprendront bientôt qu'il était mal fondé.

La nouvelle de ce désastre est probablement tout à fait fausse; car les journaux de St Louis du 24 n'en parlent point, et donnent cependant des nouvelles de l'expédition. Le colonel Kearney continuait sa route fort heureusement; et sauf quelques malades on avait pourvu pour le mieux dans sa petite armée. Des wagons partaient à chaque instant du fort Leavenworth avec des provisions et des munitions.

DE L'EXPEDITION POUR LA CALIFORNIE.

Le régiment du colonel Stevenson, composé de dix compagnies, se trouve maintenant à peu près organisé. Une compagnie entière est venue de Boston; une autre d'Albany;—une revue a été passée, ces jours derniers, par le général Morris, et, mardi ou jeudi prochain, les nouveaux engagés doivent se rendre à Fort-Hamilton pour, de là, partir, dans un délai de huit à dix jours, pour leur destination définitive.

Bien que les volontaires aient été soumis complètement au régime martial, et que toutes les dispositions soient été prises comme s'il s'agissait d'une expédition militaire, nous pouvons assurer aux engagés d'un naturel peu guerrier, qui peut-être se trouvent faire partie des compagnies, que, bien certainement, ils n'auront pas beaucoup de sang à répandre. Nous sommes de bonne source qu'il n'entre pas le moins du monde dans les intentions du gouvernement des Etats-Unis de conquérir les Californies par la force des armes. Quoi que ceux de ce qui ont crié à l'usurpation se rassurent: à Washington, on n'a que des intentions pacifiques; les Californies, ou partie d'entre elles, seront annexées aux Etats-Unis, mais avec le temps, du consentement et sur l'offre qu'en feront les populations elles-mêmes, constitutionnellement, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

Les volontaires sont de véritables colons, rien autre chose; on les envoie pour préparer le terrain.—Notre[illegible] Samuel Austin, le colonel Stevenson va fonder en Californie ce noyau de race anglo-saxonne [illegible] accomplira définitivement et irrévocablement l'œuvre d'indépendance et la séparation du Mexique, avant qu'il soit longtems, les Californies, [illegible] leur président et leur Congrès [illegible] des ouvertures au gouvernement de l'Union [illegible] comment les choses se passeront. Au [illegible] les circonstances ont tout fait; on verra, en [illegible] circonstances; le colonel [illegible] la providence sur laquelle le capitaine [illegible] devoir compter à cet effet [illegible] le colonel parfaitement à la hauteur [illegible].

(*Franco-Américain du 27 juillet.*)

[illegible] M. H. Brown, ingénieur [illegible] au bureau de la marine, le [illegible] de guerre à vapeur qui n'aura rien [illegible] ordinaire. Ce navire [illegible]

[illegible] Les Recorders [illegible]

ST. DOMINGUE. Le brick *Susan* a apporté à New-York quelques nouvelles de l'île d'Haïti. Il paraît que vers le milieu de juin un engagement a eu lieu entre les Haïtiens et les Dominicains, à environ [illegible] milles au nord d'Azunde. Les derniers ont été maltraités, dit-on, et ont perdu la plupart de [illegible] chefs qui ont été faits prisonniers.

TREMBLEMENT DE TERRE EN GRECE.—Depuis le 8 juin, des tremblemens de terre jettent l'épouvante et la désolation dans la province de Messénie. Jusqu'à ce jour, il nous est impossible de démêler, parmi les rapports qui se succèdent, le véritable état des choses; mais il est malheureusement des faits dont il n'est pas permis de douter. Le bourg de Micromani est entièrement détruit; il n'y reste pas une maison debout. Les villages de Babagu, de Gliata et d'Aslanaga ont eu le même sort.

Dans la ville de Nisi, un grand nombre de maisons se sont écroulées; les villages de la commune de Thouria sont détruits en grande partie, et les populations ont abandonné les maisons qui ont résisté aux secousses. La ville de Calamata a également souffert; la plupart des édifices publics se sont écroulés, ainsi qu'un assez grand nombre de maisons. Dans les campagnes, les désastres sont encore plus considérables. Plusieurs plantations ont été bouleversées de fond en comble. La terre s'est entr'ouverte en plusieurs points et a vomi des torrens d'eau [illegible] qui ont envahi les champs et les oliviers [illegible]. Le nombre des victimes [illegible] n'est point encore connu; [illegible] margier, dans les [illegible] vehus, qu'on n'y ait fait mention pour le moment que d'un petit nombre de personnes tuées ou blessées. Mais l'épouvante est inexprimable; les populations errent de contrée en contrée, fuyant le voisinage de leurs habitations. D'après les dernières lettres, qui sont du 16 juin, les secousses, quoique plus faibles et plus rares, continuaient encore, et les inquiétudes étaient fort loin de se calmer.

Le gouvernement s'est empressé de faire porter des secours aux malheureux Messéniens, et l'on attend ici avec une impatience inexprimable des rapports plus circonstanciés sur le désastre et la situation présente du pays.

Plusieurs personnes ont pris spontanément la résolution de quitter Athènes pour se rendre sur les lieux, afin que leur présence soutint le moral des populations. Parmi elles, on remarque M. le ministre de France, qui, accompagné de M. de Roujoux, consul des Cyclades, s'est embarqué mardi dernier sur le bateau à vapeur français le *Rubis*. Des souscriptions ont été ouvertes immédiatement à Athènes, dans le but de porter secours aux plus pressans besoins des victimes.

UN PRINCE-MAESTRO.—On vient de représenter sur le théâtre de Gênes, un opéra intitulé *Malek-Adel*, du prince Joseph Poniatowski, connu déjà par cinq ou six opéras qui ont été joués avec succès sur plusieurs théâtres en Italie. Le nouvel opéra est en trois actes et en six tableaux. La musique est très belle et a produit une vive sensation. Le prince maestro a été redemandé plus de vingt fois, et toutes les fois il a été accueilli par les cris et les bravos du public, enthousiaste de cette œuvre vraiment remarquable.

UNE RELIQUE.—Dernièrement, à Londres, une des poignées du cercueil de Marie Stuart a été vendue deux guinées à la vente du cabinet de curiosités de feu M. Upcott.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

PREMIERE PARTIE.

AU JOUR.

Le voyageur s'était levé de grand matin pour donner un coup d'œil à la voiture et s'informer de la santé d'Althotas.

Tout le monde dormait encore au château, excepté Gilbert qui, caché derrière les barreaux d'une chambre qu'il habitait à la porte d'entrée, avait curieusement suivi les manœuvres de Balsamo et interrogé toutes ses démarches.

Mais Balsamo s'était retiré, fermant la porte du compartiment d'Althotas, et il était loin avant que Gilbert n'eût même mis le pied dans l'avenue.

En effet, Balsamo, en remontant vers le massif, avait été frappé du changement que le jour apportait dans le tableau qui lui avait paru si sombre la veille.

Le petit château blanc et rouge, car il était fait de pierres et de briques, était surmonté d'une forêt de sycomores et de faux ébéniers immenses, dont les grappes jaunes tombaient sur son toit et ceignaient ses pavillons comme des couronnes d'or.

En avant de ce parterre, une pièce d'eau de trente pas environ, avec une large bordure de gazon et une haie de sureaux en fleurs, faisaient un délicieux repos pour la vue sacrifiée de ce côté, grâce à la hauteur des marronniers et des trembles de l'avenue.

De chaque côté des pavillons, montait jusqu'à un petit bois touffu, asile d'une multitude d'oiseaux dont on entendait au château le concert matinal, montait, disons-nous, une large allée d'érables, de platanes et de tilleuls. Balsamo prit celle de gauche, et au bout d'une vingtaine de pas, il se trouva dans un massif de verdure dont les roses et les seringats, trempés la veille par la pluie d'orage, exhalaient des parfums délicieux. Sous des bordures de troènes perçaient les chèvrefeuilles et les jasmins, et une longue allée d'iris entremêlés de fraisiers, se perdait sous un bois tout enchevêtré de ronces en fleurs et d'aubépines roses.

Balsamo arriva ainsi jusqu'à la partie culminante du terrain. Il y vit les ruines majestueuses encore d'un château bâti en silex. Une moitié de tour subsistait seule au milieu d'un énorme amoncellement de pierres, sur lesquelles serpentaient de longues guirlandes de lierre et de vigne vierge, ces sauvages enfans de la destruction, que la nature a placés sur les ruines pour indiquer à l'homme que les ruines elles-mêmes sont fécondes.

Ainsi considéré, le domaine de Taverney, borné à sept ou huit arpens, ne manquait ni de dignité, ni de grâce. La maison ressemblait à ces cavernes dont la nature embellit les abords, avec ses fleures, ses haies et la capricieuse fantaisie de ses groupes de rochers, mais dont la nudité extérieure effraie et repousse le voyageur égaré, qui demande à ces roches creuses un asile pour la nuit.

Tandis que Balsamo revenait après une heure de promenade des ruines vers la maison d'habitation, il vit le baron enseveli dans une [illegible] grande robe de chambre d'indienne à fleurs, sortir de la maison par une porte latérale donnant sur l'escalier, et parcourir le jardin en épluchant ses roses et en dérangeant des limaçons.

Balsamo se hâta d'accourir à sa rencontre.

—Monsieur, dit-il, avec une politesse d'autant plus recherchée, qu'il avait sondé plus avant la pauvreté de son hôte,—permettez-moi de vous présenter mes excuses en même temps que mes respects. J'aurais dû attendre votre réveil pour descendre, mais de ma fenêtre le coup-d'œil de Taverney m'a séduit, j'ai voulu voir de près ce beau jardin et ces ruines imposantes.

—Le fait est, monsieur, que les ruines sont fort belles, répondit le baron, après avoir rendu ses politesses à Balsamo. C'est même tout ce qu'il y a de beau ici.

—C'était un château? demanda le voyageur.

—Oui, c'était le mien, ou plutôt celui de mes ancêtres, on l'appelait Maison-Rouge, et nous avons longtemps porté ce nom avec celui de Taverney. La baronnie est même celle de Maison-Rouge.—Mais, mon cher hôte, ne parlons plus de ce qui n'est plus.

Balsamo s'inclina en signe d'adhésion.

—Je voulais de mon côté, monsieur, continua le baron, vous faire mes excuses. Ma maison est pauvre, et je vous avais prévenu.

—Je m'y trouve admirablement bien, monsieur.

—Un chenil, mon cher hôte, un chenil, dit le baron, un nid que les rats commencent à prendre en affection, depuis que les renards, les lézards et les couleuvres les ont chassés de l'autre château. Ah! pardieu, monsieur, continua le baron, vous qui êtes sorcier ou peu s'en faut, vous devriez bien relever d'un coup de baguette le vieux château de Maison-Rouge, et ne pas oublier surtout les deux mille arpens de prés et de bois qui formaient sa ceinture. Mais je gage qu'au lieu de songer à cela vous avez eu la politesse de dormir dans un exécrable lit.

—Oh! monsieur.

—Ne vous en défendez pas, mon cher hôte. Le lit est exécrable, je le connais, c'est celui de mon fils.

—Je vous jure, monsieur le baron, que, tel qu'il est, le lit m'a paru excellent. En tout cas, je suis confus des bontés que vous avez pour moi, et je voudrais de tout mon cœur vous le prouver en vous rendant un service quelconque.

Le vieillard, qui raillait toujours, ne manqua pas la réplique.

—Eh bien! lui dit-il en lui montrant La Brie qui lui apportait un verre d'eau pure sur une magnifique assiette de Saxe, l'occasion s'en présente, monsieur le baron, [illegible] pour moi ce que Notre Seigneur a fait pour les noces de Cana, changez cette eau en vin, mais en vin de Bourgogne [illegible] [illegible] le plus grand service [illegible]

Balsamo sourit; [illegible] dénégation; il prit la [illegible]

—Excellent [illegible] l'eau est le plus noble [illegible] l'eau que [illegible] avant la création du monde. [illegible] il perce la pierre [illegible] reconnaîtra-t-on qu'il dissout le [illegible]

[illegible] dissoudra, dit le baron, vous [illegible] avec moi, mon hôte? Elle a sur mon vin [illegible] être d'un excellent cru. Oh! il en [illegible]. Ce n'est pas comme de mon marasquin [illegible]

[illegible] vous aviez à votre verre, ajouté un verre pour [illegible], mon cher hôte, peut-être eussé-je pu tirer de [illegible] politesse un moyen de vous être utile.

—Bon, expliquez-moi cela. Est-il encore temps?

—Oh! mon Dieu, oui! Ordonnez à ce brave homme de m'apporter un verre d'eau bien pure.

—La Brie, vous entendez, dit le baron.

La Brie partit avec son activité ordinaire.

—Comment, dit le baron en se retournant vers son hôte, comment le verre d'eau que je bois chaque matin renfermerait des propriétés ou des secrets dont je ne me doutais pas? Comment, j'aurais depuis dix ans fait de l'alchimie comme M. Jourdain faisait de la prose, sans m'en douter?

—J'ignore ce que vous avez fait, répondit gravement Balsamo, mais je sais ce que je fais, moi.

Puis, se retournant vers La Brie, qui avait fait la commission avec une rapidité miraculeuse:

—Merci, mon brave serviteur, dit-il.

Et, prenant le verre de ses mains, il l'éleva à la hauteur de ses yeux, et interrogea le contenu du cristal, sur lequel le grand jour faisait nager des perles et courir des zébrures violettes ou diamantées.

—C'est donc bien beau ce que l'on voit dans un verre d'eau? dit le baron. Diable! diable!

—Mais oui, monsieur le baron, répondit l'étranger; aujourd'hui du moins c'est fort beau.

Et Balsamo parut redoubler d'attention tandis que le baron, malgré lui, le suivait des yeux, et que La Brie, tout ébahi, continuait de lui tendre son assiette.

—Qu'y voyez-vous [illegible] hôte? dit le baron, [illegible] je brûle d'impatience [illegible] Maison Rouge [illegible] rétablir un peu [illegible]

—J'y vois l'invitation [illegible]

—Vraiment! dois-je être attaqué!

—Non; mais vous devez ce matin même recevoir [illegible]

---

quelqu'un chez moi. C'est mal, monsieur, c'est très mal! il n'y aura peut-être pas de perdreaux ce matin, prenez garde.

—Celui qui a l'honneur de vous être annoncé, mon cher hôte, reprit Balsamo; et de la plus haute importance, quelqu'un s'achemine en ce moment vers Taverney.

—Par quel hasard, bon Dieu! et quelle espèce de visite? Instruisez-moi, mon cher hôte, je vous en supplie, car je vous avouerai que, pour moi,—vous avez dû vous en apercevoir à l'accueil un peu vinaigre que je vous ai fait,—tout visiteur est importun. Précisez, cher sorcier, précisez, si cela vous est possible.

—Non seulement cela m'est possible, mais je dirai plus, pour que vous ne m'ayez pas une trop grande obligation, cela m'est même facile.

Et Balsamo ramena son œil scrutateur sur la couche d'opale qui ondulait dans le verre.

—Eh bien! voyez-vous? demanda le baron.

—Parfaitement.

—Alors, parlez, ma sœur Anne.

—Je vois venir une personne de haute condition.

—Bah! vraiment, et cette personne vient comme cela, sans être invitée par personne?

—Elle s'est invitée elle-même. Elle est conduite par monsieur votre fils.

—Par Philippe?

—Par lui-même.

Ici le baron fut mis d'un accès d'hilarité fort déplacé pour le sorcier.

—Ah! ah! dit-il, conduite par mon fils.... Vous dites que cette personne est conduite par mon fils?

[illegible] baron.

—Vous le connaissez donc, mon fils!

—Pas le moins du monde.

—Et mon fils est en ce moment?

—A une demie, un quart de lieue peut-être!

—D'ici?

—Oui.

—Mon cher monsieur, mon fils est à Strasbourg, où il tient garnison, et à moins de s'exposer à être déclaré déserteur, ce qu'il ne fera pas, je vous jure, il ne peut m'amener personne.

—Il vous amène cependant quelqu'un, dit Balsamo en continuant d'interroger son verre d'eau.

—Est-ce quelqu'un, demanda le baron,—est-ce un homme, est-ce une femme?

—C'est une dame, baron, et même une très grande dame. Ah! tenez, quelque chose de particulier, d'étrange!

—Et d'important? reprit le baron.

—Ma foi, oui.

—Achevez, en ce cas.

—C'est que vous ferez bien d'éloigner votre petite servante,—cette petite drôlesse, comme vous dites,—qui a de la corne au bout des doigts.

—Et pourquoi cela l'éloignerais-je?

—Parce que Nicole Legay a dans le visage quelques traits de la personne qui vient ici.

—Et vous dites que c'est une grande dame, une grande dame qui ressemble à Nicole, vous voyez bien que vous tombez dans la contradiction!

—Pourquoi pas? J'ai acheté autrefois une esclave qui ressemblait tellement à la reine Cléopâtre, qu'il était question de la conduire à Rome pour la faire figurer dans le triomphe d'Octave.

—Bon, voilà que cela vous reprend, dit le baron.

—Ensuite, faites-en ce que vous voudrez de ce que je vous dis, mon cher hôte, vous comprenez, la chose ne me regarde aucunement et est toute dans vos intérêts.

—Mais en quoi cette ressemblance de Nicole peut-elle blesser la personne?

—Supposez que vous soyez roi de France, ce que je ne vous souhaite pas, ou Dauphin, ce que je vous souhaite moins encore, seriez-vous charmé en entrant dans une maison de trouver au nombre des domestiques de cette maison, une contrefaçon de votre auguste visage?

—Ah! diable, dit le baron, voici un dilemme des plus forts, il résulterait donc de ce que vous dites....

—Que la très haute et très puissante dame qui va venir serait peut-être mal contente de voir son image vivante en jupe courte et en fichu de toile.

—Eh bien! dit le baron, toujours riant, nous y aviserons quand il le faudra. Mais voyez-vous, cher baron, dans tout cela c'est mon fils qui me réjouit le plus. Ce cher Philippe, qu'un heureux hasard va nous amener comme cela, sans crier: Gare!

Et le baron se mit à rire plus fort.

—Ainsi, dit gravement Balsamo, ma prédiction vous fait plaisir? Tant mieux, ma foi, mais à votre place, baron....

A ma place?

Je donnerais quelques ordres, je ferais quelques préparations....

Vraiment?

Oui.

—J'y songerai, cher hôte, j'y songerai.

—Il serait temps.

—C'est donc sérieusement que vous me dites cela?

—On ne peut plus sérieusement, baron; car si vous voulez recevoir dignement la personne qui vous fait la faveur de vous visiter, vous n'avez pas une minute à perdre.

Le baron secoua la tête.

—Vous doutez, je crois? dit Balsamo.

—Ma foi, cher hôte, j'avoue que vous avez affaire à l'incrédule le plus endurci....

Ce fut en ce moment que le baron se dirigea du côté du pavillon de sa fille pour lui faire part de la prédiction de son hôte, et qu'il appela:

—Andrée! Andrée!

Nous savons comment la jeune fille répondit à l'invitation de son père, et comment le regard fascinateur de Balsamo l'attira malgré elle près de la fenêtre.

Nicole était là regardant avec étonnement La Brie qui lui faisait des signes et cherchait à comprendre.

—C'est diablement difficile à croire, répétait le baron, et à moins que de voir....

—Alors, puisqu'il faut absolument que vous voyiez, retournez-vous, dit Balsamo en étendant la main vers l'avenue au bout de laquelle galoppait à toute bride un cavalier, dont le cheval faisait résonner la terre sous ses pas.

—Oh! oh! s'écria le baron, voilà en effet....

—Monsieur Philippe! s'écria Nicole en se haussant sur la pointe des pieds.

—Notre jeune maître, fit La Brie avec un cri de joie.

—Mon frère! mon frère! s'écria Andrée, tendant les deux bras par sa fenêtre.

—Serait-ce, par hasard, monsieur votre fils, baron? demanda négligemment Balsamo.

—Oui, pardieu! oui, c'est lui-même, répondit le baron stupéfait.

—C'est un commencement, dit Balsamo.

—Décidément vous êtes donc sorcier! demanda le baron.

Un sourire de triomphe se dessina sur les lèvres de l'étranger.

Le cheval grandissait à vue d'œil, on le vit bientôt ruisselant de sueur, entouré d'une vapeur humide franchir les dernières rangées d'arbres, et il courait encore, qu'un jeune officier de taille moyenne, couvert de boue et la figure animée par la rapidité de sa course, sautait à bas du coursier et venait embrasser son père.

—Ah diable! disait le comte ébranlé dans ses principes d'incrédulité. Ah diable!

—Oui, mon père, disait Philippe qui voyait le doute flotter sur le visage du vieillard.

—Sans doute, c'est toi, répondit le baron, vois mordieu bien! Mais par quel hasard?

—Mon père, dit Philippe, un grand honneur est réservé à notre maison.

Le vieillard releva la tête.

—Une visite illustre se dirige vers Taverney, dans une heure, Marie-Antoinette-Josephe, archiduchesse d'Autriche et dauphine de France, sera ici.

Le comte laissa tomber ses bras avec autant d'humilité qu'il avait montré de sarcasme et d'ironie, et se tournant vers Balsamo:

—Pardonnez, dit-il.

—Monsieur, dit Balsamo [illegible] Taverney, je vous laisse avec monsieur votre fils [illegible] que vous ne vous êtes vus, et [illegible] choses à vous dire.

Et Balsamo, après avoir salué [illegible] joyeuse de l'arrivée de son frère [illegible] rencontre, se retira, faisant un [illegible] La Brie, qui, sans doute, comp[illegible] le suivirent et disparurent avec [illegible] Pavenne.

(La suite à [illegible])

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Lehigh, Young, Brazos St Jago, Toby & Bogert
Navire Creole, Cayol, Bordeaux, [illegible]
Barque Dane, Chase, Brazos St Jago, [illegible]
Goel Namen, Wallington, Charleston, J W Zacharie & co
Goel Falcon, Hooper, Port Lavaca, [illegible]
Goel Eagle, Poss, Pensacole, [illegible]
Steamer St Louis, Hyde, St Louis, Hyde & Goleshy

ARRIVÉS.

Steamers Admiral, Werbling, de St Louis.
Independence, Shannon, de St Louis.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

DE LIVERPOOL.

Hibernia, Ryrie	juillet [illegible]	[illegible]
Great Western, Matthews	juillet [illegible]	[illegible]
Caledonia, Lott	aout [illegible]	[illegible]

DATES.

New-York	juil [illegible]	juil 7
Washington	juil [illegible]	juil 4
Charleston	juil [illegible]	juil 27
Matamoros	juil [illegible]	juil 21

Le sac aux lettres du navire CREOLE, pour Bordeaux, sera levé du bureau du consignataire [illegible] res de l'après-midi. [illegible]
5 aout.

DE nombreuses réclamations m'ayant été faites par les abonnés de M. DeLapiace, et devant prévenir le public qui pourraient m'être faites par la suite, j'ai l'honneur de prévenir le public que M. DeLapiace a été privé de recevoir des souscriptions pour les deux publications dont il est agent, ne m'a pas chargé de servir ses abonnés, et qu'il ne m'a remis aucune livraison à cet effet.

J'ai acheté de lui et j'offre à vendre l'Echo des Feuilletons, année 1845, 1 volume; le Journal des Demoiselles, année 1843, 1 vol.
5 aout.

SIX CHEVAUX ET UN MULET [illegible] les rues de la ville, ont été conduits à la fourrière de J. P. Soubiran, située à l'encoignure des rues Royale et Esplanade. Les propriétaires de ces animaux voudront bien venir les réclamer, en payant les frais qu'ils auront pu occasionner.

IL a été conduit à la geôle [illegible] Jefferson, le nègre nommé JO[illegible], appartenir à Joseph Pa[illegible] bord du lac Pontchartrain [illegible] dra bien le réclamer [illegible]
5 aout—1pd. Shérif de [illegible]

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans [illegible]

UN dividende des profits de [illegible] six derniers mois, de trois pour [illegible] payé, à été déclaré ce jour et [illegible] courant.
Par ordre de la Direction.
3 aout—3

CHAMPAGNE—30 paniers [illegible] demi-bouteilles, à vendre [illegible]

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañia se reunirá en asamblea general el Jueves 6 del corriente á las 7 en punto de la tarde, en su sala de armas [illegible] Dumaine, No. 10, para la eleccion de un Sargento Segundo.

Asuntos de gran interés que deven tratarse, me obligan á solicitar en carecidamente a los miembros de todas clases, se sirvan accudir con puntualidad.

Nueva-Orleans, [illegible] 1846.
De orden del capitan,
M. BORDAS,
Sargento primero.
4 agosto—3

[illegible]UNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie montera à cheval, dimanche prochain 9 du courant, à 3 [illegible] de l'après-midi, et se réunira [illegible] place Washington.
[illegible] du capitaine.
Ct. BACON.
5 aout.

CLOUS—1,100 barillets [illegible], à vendre par [illegible] ROBERTS & HALL,
5 aout. 75 Magasins.

VINS—300 colis Malaga [illegible] et sec, Madère et Porto de Sicile, Marseille, Xeres [illegible] marque de Pomar, vin Lisbonne, St Julien [illegible] champagne, en quarts et huitièmes de pipes, bouteilles [illegible], à vendre par
5 aout. ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

ALAMBIC EN CUIVRE AVEC SERPENTIN &c.—Entièrement neuf [illegible] capacité de 300 gallons, à vendre à bon marché, [illegible]
5 aout—30. FRED. CAMERDEN. 19, Commune.

Graines de Jardinage Fraîches.
RECOLTE DE 1846.

LE soussigné a reçu par [illegible] Alneda, de Philadelphie, du célèbre grainetier David Landreth Esqr, un grand assortiment de graines de [illegible], bettérave, choux, laitue, carrotte, pois, etc., des meilleures qualités, à vendre à des prix modérés, par [illegible] DINN,
5 aout. 11 Commune.

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses prunes et abricots, 10 caisses fraises [illegible], à vendre par
5 aout. S V BARRETT, 21 Gravier.

VINS, LIQUEURS—1,500 caisses vin de différentes marques, 200 caisses de 24 demi-bouteilles à la caisse, 150 caisses vin blanc. 250 caisses liqueurs surfines et 50 do superfines, à vendre par
5 aout. S V BARRETT, 21 Gravier.

PRUNES EN FAUBANS—15 caisses prunes 30 paumes à la caisse, 200 paniers anisette superfine, 500 do surfine, 25 caisses absinthe suisse, 30 caisses kirsch, à vendre par S V BARRETT,
5 aout. 21 Gravier.

FARINE—200 barils excellente farine de l'Illinois, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout. 34 Tchoupitoulas.

FARINE—500 barils Washington, St. Louis, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout. 34 Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils Burlington Mills, Iowa, excellent article, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout. 34 Tchoupitoulas.

CAFE—100 sacs café Havane, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout. 34 Tchoupitoulas.

VIN de Bordeaux—[illegible] barriques Montferrand, 30 do St. Emilion; 25 do Queyries, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout. 34 Tchoupitoulas.

TOILE ET CORDAGES [illegible] pièces toile et 228 rouleaux cordages, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout. 34 Tchoupitoulas.

CIGARES—1,000,000 cigares de la Havane, comprenant les meilleures marques favorites, et de qualités supérieures, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout. 34, Tchoupitoulas.

FARINE—1,000 barils farine de St. Louis, marque de boulangers, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
5 aout. 92 Tchoupitoulas.

BŒUF—50 barils [illegible], et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
5 aout. 92 Tchoupitoulas.

PORC—600 barils [illegible] qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
5 aout. 92 Tchoupitoulas.

GRAISSE—160 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
5 aout. 92 Tchoupitoulas.

2000 DEMI boites sardines à l'huile;
300 boites do. dito;
300 boites (dites 1/4) dito;
300 [illegible] dito;
500 demi boites petits pois au naturel;
300 demi boites petits pois accommodés au jambon;
60 paniers Guignolet d'Anger;
300 demi boites maquereaux à l'huile;
100 demi boites Truffes du Périgord, de récentes importations et à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout. 99 rue de la Douane.

A VENDRE à des prix modérés, pour clore diverses consignations, par le soussigné:
Conserves de Chatelain Jeune et Basset
300 demi boites sardines à l'huile.
300 boites moyennes dites 1/4 dito,
[illegible] tiers boites dito
500 do à dito
500 demi do petits pois au jambon,
500 do do au naturel,
40 paniers guignolet,
300 demi boites maquereaux à l'huile
100 demi do truffes pures du Périgord.
—Cognac Pellevoisin—
10 demi pipes 1ère preuve
20 quarts dito dito,
10 barils très vieux cognac, 1810
15 dito 1815.

DIVERS—3 boucauts café, [illegible] moutarde française, 200 barils noir animal en [illegible], le tout d'importation récente, et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout—30. 99, Douane.

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 1e preuve, 20 quarts do do, à vendre par
aout—15. TH. BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve. 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout. 99, Douane.

3 Muscatte du Camp, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout. 99, Douane.

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout. 99, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout. 99, Douane.

100 Boites Pâtés Truffes assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout. 99, Douane.

EAU DE VIE—12 demi pipes Cognac 4me preuve, J J Dupuy; 11 quarts do do,
3 demi do do fin champagne Olivier 1825;
Un demi do do vieux, qualité supérieure, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout. 11 & 15, St Louis.

VINS—215 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux St. Julien, St. Estèphe, St. Emilion et Montferrand, 75 barriques ordinaire de 1843 et 1844, St. Julien et Montferrand,
35 barriques do vieux Chateau Lafitte, Léoville, Pauillac Medoc et Margaux Medoc.
20 barriques vin vieux do do Mernian,
[illegible] barils vin blanc Sauternes,
150 caisses vin rouge St Julien, St Estèphe et Margaux
15 do do do vieux Haut Brion, Chateau Latour, Chateau Margaux et Chateau Lafitte, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout. 11 et 15 St Louis.

CIGARES—70 milliers cigares de la marque de Shakespear, Regalia 1a. et 2da. Millar 1a et 2da. à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout. 11 et 15 St Louis.

CAPRES, SARDINES, &c—75 caisses capres; 35 dito eau de fleur d'oranger; 34 dito savon de Marseille; 15 dito sardines à l'huile en boites et demi-boites, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout. 11 et 15, rue St Louis.

LIQUEURS—130 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et superfines;
50 paniers anisette de Champion fine, surfine et superfine; 27 dito guignolet d'Angers;
35 caisses Curaçao (Badin & Champion);
20 do marasquino;
8 do eau-de-vie d'Andaye;
15 do eau-de-vie de Dantzick, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout. 11 et 15, rue St. Louis.

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Yernin et Lecoultre,
[illegible] do do do St. Vajol,
[illegible] do Kirsch,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout. 11 et 15 St Louis.

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Etoile, importation directe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout. 11 et 15, rue St Louis.

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
30 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout. 11 et 15 St Louis.

CIGARES de la Havane différentes marques Regalias et Millars, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 aout. 34 Vieille Levée.

CHAMPAGNE marques de la Clé, Marquis de Lorme et Comte de Mareuil, à vendre en magasin, par RAYMOND CAHUZAC,
4 aout. 34 Vieille Levée.

TABAC en feuilles de la Havane, tripes et capas, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 aout. 34 Vieille Levée.

EAU DE VIE de Cognac—Sous la clef de la douane: 10 demi pipes de la marque [illegible] & Charroyer, 20 quarts do do,
A vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 aout. 34, Vieille Levée.

JUS de citron—11 barriques jus de citron clarifié en débarquement et à vendre par L D C WOODS,
4 aout. 89, Magasins.

CHANDELLES—20 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
3 aout. 92 Tchoupitoulas.

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, BARISPE & Co.
24 juin. 29 St. Louis.

HUILE d'Olive, Salaisons—[illegible] paniers huile J. Pingalot, 24 onces; 2000 do do 6 bouteilles en paniers; 72 caisses olives; 50 do cornichons et capres; 50 barillets [illegible], à vendre par ST.-V. BARRETT,
14 juin. 21 Gravier.

Marchandises Françaises, en gros.
LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivans reçus par les navires Elizabeth, Octavius, Clairborne et Héléna, du Havre: [illegible]

LE soussigné offre à vendre les articles suivants importés directement de Bordeaux et de Marseille:
50 barriques vin de Bordeaux,
40 do vin fin pour familles
40 do do Marseille
50 tierçons vin blanc,
100 barils vin de Porto,
75 barils vin de Madère,
90 barils vieux Madère,
50 barils vin blanc,
3 pipes genièvre de Hollande,
100 caisses vin de Bordeaux,
50 do Château Lafitte,
40 do Château Margaux,
100 do liqueurs assorties,
50 caisses Curaçao,
40 caisses marasquino,
25 do kirsch de la forêt noire,
50 caisses cerises à l'eau de vie
50 do Absynthe,
10 barils vieux whiskey Monongahela,
50 paniers huile d'olive,
10 caisses do do,
8 demi pipes cognac A. Seignette.
A vendre par P. LONGIS,
2 aout. No. 116 rue Royale.

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER
REÇU de Boston, New-York et Philadelphie, par les navires Venezuela, Arkansas et Lehigh, les marchandises ci-après détaillées, et actuellement en vente chez les soussignés:
Cotons blancs, 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 12/4,
Cotons écrus 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4,
Log Cabin (cotonnade) et imitation,
Cotonnade rayé, à carreaux, nouveau genre,
Merrimack bleu et York Denims,
Coton bleu croisé et coutil à matelas,
Percale couleur et Silesias,
Bonterai à grands et petits carreaux,
Damassé [illegible] pour nappes,
Alpaka noir, bombazette, alepine,
Velours coton noir et en couleur,
Molleton écru et blanc,
Toile cirée, barège vert, crêpe noir,
Rubans taffetas et satin, de tous les numéros,
Fil Alexandre, Orrell et Persan,
Baleines pour robes, épingles assorties,
Agraffes plaquées, boutons en os et en métal,
Bretelles Polka et Mazurka,
Bas coton pour femmes et pour hommes,
Do pour fillettes et pour enfans,
Chaussettes blanches, écrues et grises,
Parapluies coton, ombrelles en couleurs,
Indiennes couleurs, nouveaux patrons,
Kentucky jeans, noir et en couleur,
Limbourg bleu et rouge, baise verte,
Coton rayé pour chemises,
Chemises blanches et écrues pour la peau,
Foulards en soie et en coton,
Ouvré blanc et écru pour serviettes,
Flanelle blanche, rouge, verte et jaune,
Flanelle rouge et croisé,
Kerseys rayés et unis, linseys,
Tweeds gris, tartan à carreaux.
Aussi, en magasin, un bel assortiment de marchandises de saison; le tout à vendre à des prix très raisonnables.
DUFOUR, DURAND & Co.
1 aout. 25, Chartres.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—[Paulding-Row.]
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No [illegible], rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florance, Sartelle, Franconia et Silas Holmes, et offrent à DES PRIX EXTREMEMENT BAS POUR DU COMPTANT, l'assortiment de marchandises d'été, ci après détaillé:
HABITS—Nous, en mérinos français, allemand et anglais, habits et frocs paletots, sacs, levites ou vestes, sur toute de bureau; lévites et habits en cachemirette noir, gris et couleurs fantaisie, idem en alpaca, croating et tweeds d'été, idem uni, à carreaux et à raies, en coutil fil, idem en Union drill, en toile unie, ginga Union, cotonnade, lasting de fantaisie, coutil coton, jeans coton et guingam.
PANTALONS—En mérinos de tout genre, drap de mode bombazin, lasting, drilling fil, de fantaisie, en toile à raies et à carreaux, en casimir d'été, en cotonnade écossaise et unie.
GILETS—En satin noir et bombazin, satin et soie à dessins, piqués de Marseille fantaisie et uni, en cachemirette d'été, en valencienne et poile de chèvre.
CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile, en toile rayée, calicot, en coton uni, blanc et écrue, en tricot gris et blanc, en laine d'agneau et mérinos, en coton tricotté, écru et blanc.
CALEÇONS—Blancs et écru, coton tricotté, coton uni, toile blanche et écrue.
CRAVATES—En soie noir d'Italie, enguingham, en soie unie et toile. Bretelles en gomme élastique et soie. Chaussettes blanches et écrues.
Les habitans, marchands et détaillans sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Les quelques objets d'hiver qui leur restent sont offerts en vente à très bas prix et presqu'au coût.
10 av. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW YORK
No. 17, rue de Chartres, Nlle. Orleans.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement détaillés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 126, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPEENNES ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir:
Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Reps de laine.
Alpacas pour bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine.
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal.
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne.
Gaze de Suède, unie, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchaw, et gros de Naples onde.
Brocade riche et soieries pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayés.
Poult de soie rayé et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito Florence et Marceline assorties.
Soie noire et soie croisée, Crêpe noir, blanc et puce, Mérinos français et Velours en soie.
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres Exposition de Paris et à la Louis XIV.
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées.
Aussi—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en satin, crochet, en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreuil, soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.
Aussi—Cravattes et écharpes pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, frangés à coudre, gimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, dentelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mechlin, Valenciennes et Lisle; idem Suisse et jaconat.
Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis.
29 oct.

D. B. MACARTY, actuellement en Europe pour faire ses achats et désirant écouler le stock de son magasin, a donné ordre à ses commis de vendre à des prix excessivement réduits, les articles déjà en magasins, et de plus, les marchandises suivantes, qu'il reçoit en ce moment par le navire Elizabeth Ellen, du Havre:
Ombrelles dites satinines américaines, brochées et moirées,
Dito dito gros [illegible] brochées et moirées.
Parasols soie noire unis, de 20, 22, 23 et 26 pouces,
Dito dito couleurs, de 22 et 24 dito,
Gants filet fil d'Ecosse blancs, avec bouillon,
Dito dito soie dito noirs, dito
Dito dito dito Egyptiens, dito,
Dito dito dito noirs unis pour dames,
Dito dito fil d'Ecosse unis dito,
Corsets patentes [illegible] coutures, de la fabrique de P. Werly, à Bar le Duc,
Guinghams superbes, patrons écossais,
Batiste blanche unie, de tous les prix,
Mousseline blanche unie brochée à jours,
Mousselines à rideaux brodées au crochet,
Dito à mouchoirs [illegible] brochées,
Lacets filoselle ferrés aux bouts,
Mouchoirs batiste à ourlet,
Dito dito unis, différentes grandeurs,
Dito dito unis très grands pour hommes,
Parfumeries diverses,
Bandes indéfinissables brodées et unies,
Courtepointes piquées pour lits d'enfant,
Bas fil d'Ecosse unis pour hommes,
Dito pour enfans, unis et à jours,
Franges torse soie [illegible],
Indienne à meubles rouge, jaune, unie et à raies satinées,
Echarpes barège blanc; Dito dito barres en couleur,
Dito dito noir, uni et à raies satinées,
Coutil français, dernier genre,
Mérinos noir uni, de Paturle, Lupins & Co,
Dito dito façonné,
Bretelles élastiques pour hommes et enfans.
Aussi—Un bel assortiment de marchandises américaines, reçues par les navires Wabash et Oswego.
5 juin. D. B. MACARTY, 236, Bourbon.

HABILLEMENTS D'ÉTÉ.
EMPORIUM DU SUD, [illegible], RUE DE LA VIEILLE LEVEE

JE reçois maintenant directement des manufactures de New-York, les habits ci-après, par les navires Orléans, Vicksburg et Oswego:
HABITS ET REDINGOTES de drap d'été, noir, brun et de fantaisie, mérinos et cachemire d'été.
HABITS DE TRAVAIL en mérinos et différentes étoffes de fantaisie.
PANTALONS en mérinos, coutil fil, ginga, etc., que je vendrai bon marché pour du comptant.
JOHN [illegible] LOW, Jr.
P. S.—La coupe et la façon de ces habits ne peut pas être surpassée en cette ville. 12 mars.

REÇU—par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
3000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque bien connue de B Guillouz;
1200 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice;
200 paniers vin de Champagne;
[illegible] caisses liqueurs assorties,
20 do marasquino; 30 do curaça
20 do savon de Marseille;
15 do cerises au jus,
25 barils et quarts vin de Sicile;
30 barils et quarts vin de Malaga;
100 caisses vin rouge des marques St-Julien [illegible]
25 1/2 paniers Guignolet, de 6 bouteilles [illegible]
250,000 bouchons. AUG. M[illegible]
13 juil. rue St-Louis.

BELLE Mousseline Batiste d'Ecosse—Les soussignés reçoivent par le navire Meguniticook, du Havre, Six caisses mousseline riches dessins; 6 do [illegible] cosse nouveau genre; 5 balles coutil de fantaisie [illegible] mérinos; 1 do cachemire d'été, 5 do cravattes légères de printemps; aussi en magasin, provenant de récents arrivages d'Europe, un assortiment complet de marchandises anglaises, françaises, allemandes et suisses pour le printems, à vendre à des conditions très accommodantes.
10m. H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins.

DIVERS—30 surons indigo Carracas,
400 caisses [illegible],
100 paniers champagne marque de la clé.
A vendre par L D C WOODS,
14 juill. 89, Magasins.

TABAC à pipe—Tabac coupé fin, de la fabrique de Mlle Miller, à vendre par J M CABALLERO,
14 juill. 38, Vieille Levée.

VINAIGRE—20 barils vinaigre français de vin blanc, à vendre à bon marché par le soussigné, pour clore une consignation.
14 juil. ST.-V. BARRETT, 21 Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs café fin vert, en débarquement du brick [illegible], et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, [illegible] 34 Vieille Levée.

RENOVATEUR DES CHEVEUX DE JONES.

Personne ne doute qu'en excitant la racine et la peau de la tête, une belle chevelure ne peut être produite. Lorsque les racines sont en vigueur, et que du de peau morte s'échappe de la tête et les cheveux deviennent d'un beau lisse. Ainsi lorsque les cheveux sont fermement piqués, rien ne peut empêcher la croissance d'une superbe chevelure.

Le Rénovateur de Jones produit les effets que nous avons énumérés ci-dessus. Nous prions ceux qui doutent, de lire le certificat ci-dessous d'une personne respectable:

[Du New-York Sun, décembre 1845.]

Un de nos jeunes amis, demeurant rue Becker, et bien connu dans Wall Street, fut attaqué d'une fièvre; les cheveux de couronnement de la tête séchèrent, ceux des côtés de la tête devinrent roux, secs et [illegible] de peau mortes. Par l'usage du Rénovateur de Jones, il possède maintenant une superbe chevelure.

TEINTURE MAURE POUR LES CHEVEUX.

Pour teindre les cheveux rouges, gris en autres couleurs sans teindre ou endommager la peau, à vendre au dépôt de Dalley, No. 251, Chartres.

MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE DALLEY.

Le véritable remède a toujours la signature du propriétaire H. Dalley, écrite sur l'enveloppe de chaque boîte. Dépôt général, 28 Broadway, New York. Dépôt du Sud 151, Chartres.

ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 50, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, l'otion pour la fièvre aiguë, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Horehound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin.

EAU DE BROCCHIERI.

REÇU par le Yazoo et en débarquement du Stephens, à vendre chez Lavenère pharmacien, encoignure Canal et Français, 2me municipalité, et chez Ambrecay, pharmacien, encoignure Royale et St. Louis.
27 juillet—6

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1846.

A une assemblée spéciale, tenue aujourd'hui par les assureurs, il a été résolu qu'à dater de samedi prochain 1er aout, le Département d'Assurance des différentes compagnies d'assurance de cette ville, sera fermé à 5 heures P. M. [illegible] cette heure il ne sera pris aucun risque.
A. ST. MARTIN, Président,
GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.
30 juill—1m

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1846.

UN dividende de quatre pour cent sur les profits des derniers six mois, a été déclaré aujourd'hui par le bureau des directeurs, payable aux actionnaires [illegible] représentans légaux, le ou après lundi prochain [illegible]
30 juillet. R. M. DAVIS, caissier.

CHAMPAGNE Coreon Rouge. Prince de Joinville—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Hortense, du Havre, un nouvel envoi de cet excellent vin.
LORRILHE & Co,
1 aout. Encoignure Royale et [illegible].

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Lydie, de Bordeaux:
30 barriques vin rouge, diverses marques,
40 demi barriques vin blanc, Sauternes,
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Margaux,
10 caisses de 24 1/2 do do,
30 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne,
10 do 24 1/2 do do do
1 aout. VOR MAIGNAN.

CIGARES—264,300 qualités assorties, en partie du brick Titi, de la Havane, des marques Judio Errante, Europa, America, Empresa, Alcuana, Conill, Sol, Sevillana, Gadetana, [illegible] Capt. Walker, Sirena, à vendre par
J. M. CABALLERO,
1 aout. 38 Vieille Levée.

CAFE—150 sacs Havane fin vert, à vendre par L. CANTIN,
1 aout.

TABAC—42 balles Vuelta de Abajo et Cubas pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN,
1 aout.

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses, en débarquement du brick Titi, à vendre par L. CANTIN,
1 aout.

INDIGO—6 surons Guatimala, qualité supérieure, en magasin et à vendre par L. CANTIN,
1 aout.

SUCRE HAVANE—150 caisses blanc, à vendre en magasin par L. CANTIN,
1 aout.

EN débarquement du brick Titi, de la Havane:
30 caisses sucre floreta,
37 balles tabac pour capes et tripes,
15 demi Regalias et Henriques,
10 sacs amandes à coques douces.
A vendre par [illegible]
1 aout.

CIGARES de la Havane—[illegible] Regalias, Millares, &c. &c. les meilleures marques, à vendre par B. VALLS,
1 aout.

PICADURA—9 barils, en débarquement du brick [illegible] Boule, à vendre par B. VALLS,
1 aout.

TABAC DE LA HAVANE—en débarquement, Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS,
1 aout.

NOIR ANIMAL de Philadelphie, à vendre par B. VALLS,
1 aout.

AMANDES Amères—25 caisses, à vendre par B. VALLS,
1 aout.

CACAO—20 sacs de Para, à vendre par B. VALLS,
1 aout.

HUILE d'Anis—[illegible] à vendre par B. VALLS,
1 aout.

GENIEVRE de la Hollande—[illegible] vendre par B. VALLS,
1 aout.

GRAINES POUR OISEAUX—25 sacs vendre par B. VALLS,
1 aout.

CHARBON pulvérisé pour [illegible] vendre par B. VALLS,
1 aout.

BOUCHONS—60,000 en [illegible] vendre par B. VALLS,
1 aout.

AMANDES douces—25 caisses, à vendre par B. VALLS,
1 aout.

A VENDRE—12 pièces de [illegible] petits yeux, arrivées par le navire [illegible] Andrews, N. B. Pour le prix s'adresser à [illegible] à bord, ou au No. 25 [illegible]

[illegible]

UNE propriété à vendre dans la ville de Lafayette, près l'encoignure [illegible] Levée, à des conditions [illegible] rapportant un très bel intérêt [illegible] mande.

Plus TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Bouligny situés à l'une des encoignures de dit faubourg [illegible] voir le plan chez le soussigné, à la Bourse de [illegible] encoignure des rues Poydras et Tchapitoulas.
JUAN BELTRAN,
29 juil—15f. Propriétaire.

CONSULAT ESPAGNOL.

LE public est prévenu que le bureau du consulat espagnol, est situé au No. 73, rue Bourbon, entre les rues Bienville et Conti.
15 juil—1m. J. Y. CRUZAT.

BUREAUX ET MEDAILLES.

LE soussigné, ayant dans leur atelier, un ouvrier expérimenté dans l'art de graver les bureaux et de confectionner les matrices pour médailles, sont prêts à fournir des sceaux aux bureaux publics, cours, sociétés, &c. [illegible] ront exécutés dans le dernier [illegible]
RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
18 juill—1m. Graveurs de billets de Banque, encoignure Royale et [illegible]

Quincaillerie à [illegible]

REÇU un joli assortiment de quincaillerie anglaise et américaine, par les navires [illegible] Washington, de Liverpool, et par les navires Alleghany et Washburn, du Nord, à vendre au No. [illegible] Place d'Armes), par P. A. LANAUZE
21 juil—1m

Aux Charpentiers et Entrepreneurs de Wharf.

LE soussigné recevra des propositions pour la construction d'un wharf substantiel, au Free-Port, [illegible]. Le plan, &c. peut être examiné au [illegible]
30jt. RICKER & PEARSON [illegible]

CHARBON—En débarquement via Pontchartrain, du charbon de [illegible] première qualité, à vendre en lots convenables [illegible] s'adresser à
31 juil—10 B. A. [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET [illegible]
[illegible] caisses de [illegible] et du brick Venezuela [illegible]
31 juil. [illegible]

EN debarquement du navire [illegible] de Bordeaux, et à vendre par le [illegible]:
5 barriques vieux vin rouge [illegible]
10 demi do vin blanc Haut [illegible]
24 juil. CHARLES [illegible], 11 Conti.

Grand assortiment de Marchandises Sèches.

C. M. SIMPSON,
No. 33, rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane.

LES affaires de cette maison étant finies, et le [illegible] avant [illegible] grand assortiment de M[illegible] [illegible]

TOILES

Un grand assortiment de toiles, de tous genres [illegible]
Toiles d'Irlande pour chemises, supérieures [illegible]
[illegible]

MARCHANDISES EN [illegible]
[illegible]